

Réunion publique sur le Photovoltaïque Saint-Auban 21 janvier 2023

Compte-rendu



Liste des présents : Jean-Marc Polonio, J. Guilhot, Sandrine Giraud, Sébastien Bracco, Nicole Liautaud, Bernard Dejonghe, Stéphanie Zambrana, Pierre Marquis, Ginette Monod, Laurent Parzy, Frédéric Devésa, J.C Bonnard, Carole Ceppi, Claude Martin, Georges Séghi, Françoise Simon, Geneviève Campodonico, Isabelle Migliore, Jean-Pierre Rasca, Claude Ceppi, Stéphane Amour, Cécile Hagnauer, Rudolf Hagnauer, Pierre Esnault, Roseline Giraud, Florence Delmas, Nicole Trevet, René Perier, Léo Raymond, Louis Blaise.

Projet d'ordre du Jour :

Introduction : Présentation de la journée et de ses objectifs (Léo)

Table ronde : Le contexte du développement du Photovoltaïque dans les Alpes Maritimes

- CdD : Les stratégies de développement des énergies renouvelables dans les Alpes-Maritimes
- Philippe Blanc (Chercheur) : La mise en œuvre et la répartition des installations photovoltaïques sur le territoire
- La mise en place du poste-source, Joris Masafont (Paysagiste) ;

Questions aux intervenants et échanges avec le public

Buffet de produits locaux

L'acceptabilité des projets de PV au sol (13 h 30 –15 h 30)

Introduction : Les citoyens dans l'évaluation des projets (10 minutes)

Interventions introductives :

- La place des associations : Laurent Parzy (FNE06) ;
- Les citoyens dans la transition énergétique : Sébastien Bracco d'Énergie Partagée
- Les impacts paysagers dans l'acceptabilité des projets : Joris Masafont ;

Ateliers : L'évaluation des projets et les critères d'acceptabilité

Trois tables thématiques :

- Quelle acceptabilité paysagère pour les projets de photovoltaïque au sol ?
- La question forestière
- Retombées pour le territoire

Synthèse des ateliers et de la journée

Compte-rendu de la journée

Présentation et objectifs de la journée par Léo Raymond (voir le texte de la présentation en annexe 1)

Un contexte quelque peu électrique

Léo commence par faire le constat d'une recrudescence des inquiétudes sur le territoire liées à la question de l'énergie photovoltaïque. En ce sens, l'implantation du « poste-source » de Malamaire et les installations solaires industrielles semblent les amplifier.

Par ailleurs la tribune récente publiée dans la presse par Philippe Blanc, professeur à l'école des MINES et spécialiste du photovoltaïque et Joris Masafont, doctorant paysagiste, a clairement appelé à une mobilisation et à une large concertation.

Un programme de débats en construction

Une première réunion inter-associative autour du photovoltaïque a d'ailleurs d'ores et déjà eu lieu à Vence, le 16 décembre 2022.

Il ressort de cette soirée, **un questionnement de l'ensemble des associations présentes à propos du mode de gouvernance à mettre en œuvre pour opérer cette transition énergétique ?**



La transition énergétique, à quel prix pour le territoire ?

Léo rappelle que tous les scénarios (techniques et politiques) s'accordent sur la nécessaire transition énergétique à mener pour s'adapter et lutter face au changement climatique.

Cela se traduit notamment par une diversité de documents d'urbanisme et de législations visant à accélérer et cadrer le déploiement du photovoltaïque.

Quelle place pour la participation citoyenne dans la transition énergétique du territoire ?

En effet, la participation citoyenne améliore les décisions et politiques publiques et semble à même de favoriser cette vision transversale.

Les termes de « participation citoyenne » et de « démocratie participative » sont depuis plusieurs décennies largement présents dans le champ des politiques publiques et attestent une évolution dans la façon de concevoir l'exercice de la démocratie et l'évolution de la prise de décision publique.

Or, aujourd'hui, le niveau d'implication de la majorité des habitants est à peine celui de l'information ou bien de la consultation. De plus, certains d'entre eux expliquent que les informations qui leur arrivent sont lacunaires, peu complètes et qu'un certain nombre d'obstacles (manque de visibilité et d'espace d'échanges) empêchent une réelle information et consultation.

Après avoir rapidement brossé le cadrage général de cette journée, les objectifs de cette réunion sont ébauchés. Il s'agit de penser collectivement :

- **Les sujets à aborder dans de prochains débats** car, tout le monde convient qu'il ne sera pas possible de tout évoquer au cours de cette réunion ;
- **Les conditions pour que le déploiement du photovoltaïque soit viable et durable pour le territoire, c'est-à-dire pour que le développement réponde véritablement aux enjeux énergétiques et climatiques et en même temps respecter les enjeux et spécificités du territoire.**
- **Les pistes de solutions (outils, instances) pour que les habitants et acteurs du territoire puissent participer effectivement aux transitions à venir.**

Suite à l'introduction de Léo, Louis Blaise, volontaire en service civique au Conseil de développement, qui anime l'ensemble de la journée, présente Stéphane Amour, bénévole au CDD, qui va jouer le rôle de facilitateur pour cette réunion. Les intervenants s'installent face au public, et se présentent :

Sébastien PITAVAL se présente le premier. Ingénieur de formation et expert judiciaire, il a créé « Solais » société de conseil spécialisée dans le développement des centrales photovoltaïques, qui n'a jamais mené de projet dans les Alpes-Maritimes. Il sera présent pour répondre aujourd'hui aux questions techniques qui pourront être posées, concernant les développeurs notamment.

Philippe Blanc, Enseignant-chercheur à l'école des Mines, a été membre et vice-président du Conseil Scientifique du PNR, dont il a récemment démissionné. Il est aussi engagé au sein de la coopérative PEP2A, qui vise à développer le solaire photovoltaïque en toiture et de manière participative dans les Alpes-Maritimes.

Pour les intervenants de l'après-midi :

Joris MASAFONT, paysagiste et concepteur, a engagé une thèse sur le paysage et les énergies. Dans ce cadre, il a travaillé avec Philippe sur l'implantation du poste-source de Malamaire, et sur les synergies vertueuses à trouver entre les paysagistes et ingénieurs pour un meilleur projet de territoire.

Laurent Parzy, président de France Nature Environnement pour les Alpes maritimes (FNE 06) rappelle brièvement le positionnement de l'association sur les projets de PV au sol.



Sébastien BRACCO, animateur régional pour l'association « énergie partagée », interviendra aussi en début d'après-midi.



Cette association travaille sur les questions de gouvernance et de participation citoyenne dans la transition énergétique des territoires, en particulier par la mise en place d'un réseau de coopératives énergétiques locales.

Suite à ces différentes présentations, la matinée se poursuit par les présentations liminaires

des intervenants.

René Perier, administrateur du CdD, est le premier à prendre la parole, et aborde la question du contexte institutionnel de développement du photovoltaïque dans les Alpes-Maritimes.

Au niveau national, sont fixées les grandes orientations de la transition énergétique et de la trajectoire carbone française, qui seront déclinées localement : Loi sur la transition énergétique (2015), Politique Pluriannuelle de l'Énergie (2016), Plan Climat (2017), Loi d'accélération des énergies renouvelables (2023) ...

Ces différentes orientations sont ensuite déclinées dans les collectivités territoriales, selon divers outils, tels que les SRADETT, les PCAET... Pour ce qui est de la place du PNR dans cet assemblage institutionnel, celui-ci n'est pas une collectivité territoriale, car il ne dispose pas de compétences propres en matière d'énergie.

Celui-ci peut néanmoins se positionner sur ces sujets, par la réalisation d'un PCAET volontaire, ou par l'élaboration de divers documents stratégiques en appui ou en accompagnement des collectivités locales. C'est dans ce cadre que le PNR a élaboré en 2016 une stratégie énergétique pour les Préalpes d'Azur.

En amont des EPCI, ce sont surtout les services déconcentrés de l'État, les Régions et les Départements qui déclinent les politiques énergétiques nationales. C'est ainsi que la DREAL Paca a publié un document de planification du développement du photovoltaïque, qui priorise son développement en toiture et restreint drastiquement sa mise en œuvre sur les surfaces naturelles et agricoles. Dans cette lignée, c'est le Département du 06 qui a aussi repris ces directives, réaffirmant la priorité de développement du photovoltaïque sur les espaces artificialisés ou dégradés, ainsi que l'évitement strict des zones naturelles, agricoles et forestières. Ce cadrage départemental, dans l'optique de la mise en œuvre de ces principes, prévoyait même la mise en place d'un comité de suivi, mais celui-ci n'a jamais été vraiment mis en place.

Pour René Perier, ce cadrage institutionnel est aussi à mettre en regard de la réalité de la participation citoyenne. Celle-ci, pourtant clairement définie et explicitée dans la charte de l'environnement (son article 7) comme « un droit à la participation des citoyens à l'élaboration des décisions » est aujourd'hui dans les faits, l'objet d'un « impensé conceptuel et procédural ».

- Impensé « conceptuel », car la « participation » est un droit peu connu, peu compris et finalement peu approprié par toutes les parties prenantes. La participation (à l'élaboration des décisions), est en permanence confondue avec d'autres notions : information, consultation et au mieux, concertation...
- Impensé « procédural », car quasiment absente des procédures concrètes de fonctionnement de nos institutions ...

Ainsi la mise en œuvre de la participation citoyenne semble finalement relever trop souvent du bon vouloir des élus et techniciens des instances décisionnaires ... et dans le même temps, la demande sociale pour une application du droit à la participation reste très faible.

Comme on l'observe dans le cas du poste-source, les citoyens ne sont que très marginalement associés aux processus d'élaboration des décisions. A quel moment leur a-t-on demandé leur avis quant à l'implantation du poste-source ? Ce problème n'est par ailleurs pas nouveau sur le territoire. Pour rappel, le Schéma Régional Éolien avait été annulé en 2016 pour cause de non-respect des principes de la participation citoyenne !



Des évolutions du droit se produisent tout de même petit à petit, mais pas forcément dans la bonne direction. Les ordonnances de 2016 rendent suffisante aujourd'hui pour la plupart des projets, la simple consultation du public par voie électronique...

Mais par ailleurs, la Commission Nationale du Débat Public fournit en revanche un gros effort pour organiser le débat public de manière sérieuse et avec les citoyens.

Sur le terrain, ces difficultés se ressentent fortement. Les citoyens et associations ont du mal à intervenir dans les décisions qui sont prises sur le territoire. Les comités de pilotage sur tel ou tel sujet ne réservent par exemple en général que deux minces places aux représentants du monde associatif... ce qui induit un réel déficit de représentation des acteurs du territoire dans l'élaboration des décisions qui les concernent.

Plus précisément, si l'on prend l'exemple de la mise en œuvre d'un projet de photovoltaïque au sol, les citoyens n'ont que peu d'interstices pour influencer sur leurs contours.

René Perier conclut son intervention sur la question qui a justifié cette réunion publique : Comment peut-on donc faire pour élargir les espaces de concertation et ainsi mieux inclure les différents acteurs du territoire : citoyens, associations, acteurs économiques, agriculteurs ? Par la production de contributions de qualité ? Comment mobiliser les compétences du territoire de manière efficace ?

Une question est posée quant à l'intervention des citoyens dans la mise en œuvre des projets : les citoyens ne peuvent-ils vraiment intervenir qu'au moment du dépôt du permis de construire ? Ne peuvent-ils pas aussi intervenir au moment de l'élaboration du PLU et des modifications des PLU souvent initiées à l'occasion des grands projets ?

Sébastien Pitaval tente une réponse. Selon lui, les terrains identifiés par les développeurs sont rarement identifiés comme zones pouvant accueillir des énergies renouvelables à l'origine. Une modification du PLU doit donc avoir lieu, et celle-ci nécessite effectivement une enquête publique qui est une occasion de participation du public.

Par ailleurs, Sébastien Pitaval affirme que sa société pousse les développeurs à mettre les personnes concernées dans la boucle dès le départ, au-delà des enquêtes publiques obligatoires. Il s'agit d'une condition essentielle au bon déroulement des projets...

Claude CEPPI, maire de la commune de Saint-Auban, intervient brièvement. Il remercie les organisateurs et le public de leur intérêt pour ces sujets. Il présente ensuite le projet photovoltaïque de la commune, installé sur un terrain du Département, et qui a nécessité selon lui beaucoup d'études faunistiques et floristiques. Ce parc a selon ses dires rassemblé l'ensemble des prescriptions imposées, et répond à l'augmentation constante des besoins en électricité.

Louis Blaise fait justement la transition avec la prise de parole de Philippe Blanc, qui va présenter quelques détails techniques concernant la mise en œuvre du photovoltaïque sur le territoire.

Philippe Blanc revient tout d'abord sur la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** rapidement évoquée par René. Cette stratégie prévoit une baisse de la consommation finale d'énergie de 40% en France d'ici 2050, du fait de mesures de sobriété et d'efficacité énergétique.

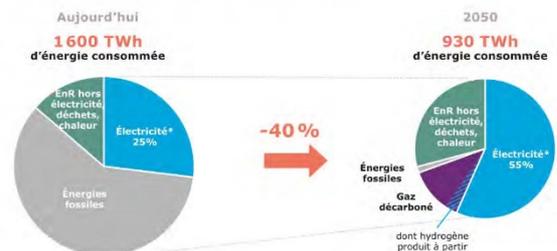
Paradoxalement, la consommation d'électricité va toutefois continuer à augmenter. Le mix énergétique français va en effet se diriger davantage vers l'électricité, pour des raisons de réduction des émissions carbone. Ainsi,

Stratégie Nationale Bas Carbone de la France

RTE – Futurs Energétiques 2050



Figure 2 Consommation d'énergie finale en France et dans la SNBC



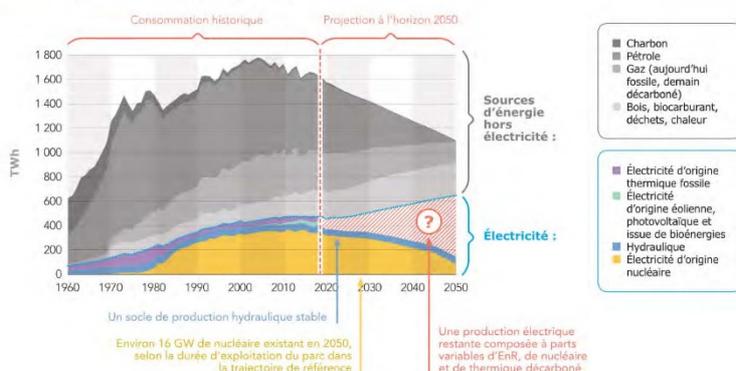
* Consommation finale d'électricité (hors pertes, hors consommation issue du secteur de l'énergie et hors consommation pour la production d'hydrogène)
 Consommation intérieure d'électricité dans la trajectoire de référence de RTE = 645 TWh

Stratégie Nationale Bas Carbone de la France

RTE – Futurs Energétiques 2050



Figure 3 Évolution de la consommation totale d'électricité et de la consommation d'énergie finale pour les autres énergies en France



Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Les enjeux de la transition énergétique solaire dans les Alpes-Maritimes

Conseil de Développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Les enjeux de la transition énergétique solaire dans les Alpes-Maritimes

l'électrification des transports, de l'industrie, va nécessairement faire augmenter les besoins en électricité : on parle alors de « Shift » électrique. Cela pose déjà le cadre de la transition énergétique car celle-ci doit prévoir cette augmentation de la demande. D'autre part, pour plusieurs raisons différentes (temporalité, contraintes technologiques, coûts élevés), la filière nucléaire ne pourra fournir, au maximum, que 50% de cette électricité en 2050 (chiffre de la filière). Quel que soit le scénario, la direction vers

la production d'énergies renouvelables est donc inévitable : il faudra donc fournir 70 à 200 GW de solaire photovoltaïque en France (1 GW correspond environ à 1000 hectares d'emprise au sol, et à environ 1 milliard

d'euros d'investissements).

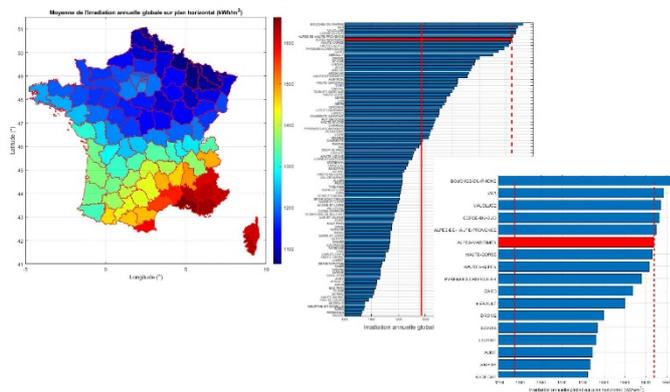
Autrement dit, la France va devoir passer très rapidement de 13 GW installés aux objectifs de 50 GW à atteindre dès 2050. Du fait de la prédominance de l'industrie nucléaire dans le pays, la France est d'ailleurs le seul pays Européen en retard dans la production d'énergies renouvelables, par rapport aux engagements pris par l'accord de Paris. Comme le rappelle Sébastien, cette non-conformité oblige même la France à payer cette année une amende de 500 millions d'euros à l'Union Européenne.

Plusieurs questions techniques sont ensuite posées à Philippe, en particulier sur le « facteur de charge » des panneaux photovoltaïques dans le département. Comme l'explique Philippe, le 06 est au cinquième rang des départements les plus ensoleillés de France, ce qui permet aux panneaux PV d'avoir un très bon rendement (Un panneau y convertit 20% de l'énergie reçue en électricité).

Le potentiel solaire en France



Les Alpes Maritimes dans le top 6 des départements



Conseil de Développement
du Parc naturel régional
des Préalpes d'Azur 2022

La ressource solaire

TWh/an), les surfaces nécessaires (460 à 1200 hectares de surface), et les différentes surfaces disponibles, Philippe arrive à cette conclusion: **les espaces artificialisés pourraient couvrir l'ensemble des besoins de la production d'énergie solaire photovoltaïque, sans toucher aux espaces naturels, agricoles et forestiers.**

Cette conclusion se heurte cependant à un enjeu considérable: les terres agricoles, naturelles et forestières sont en effet les plus rentables pour les développeurs...

Une question est posée quant au remplacement des panneaux solaires et à leur efficacité sur le long terme. Sébastien Pitaval clarifie. Les panneaux restent en réalité très efficaces sur la durée : à 25 ans de durée de vie, le panneau est encore à 80 ou 90% de sa puissance initiale. Les changer plus souvent relève uniquement d'un choix économique très dommageable en termes d'impact carbone.

Philippe Blanc termine sa présentation. En ce qui concerne la répartition des installations PV, l'ADEME a réalisé une étude sur les espaces artificialisés et délaissés sur le 06. Elle en a au moins identifié pour 300 hectares, et des surfaces comme les parkings restent à investiguer davantage.

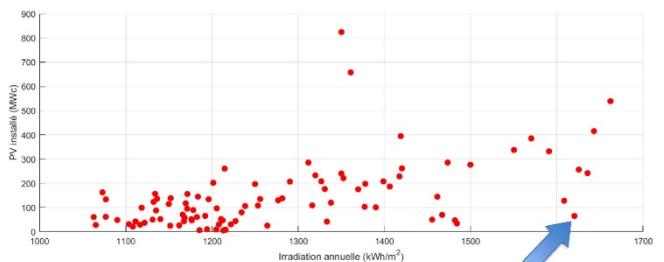
Pour plus d'informations, bon nombre de ces chiffres, concernant les consommations électriques sur le territoire notamment, sont disponibles sur le site [Accueil - Enedis Open Data — Enedis Open Data](#)

Suite à cette présentation de Philippe Blanc, Joris Masafont recentre la question sur le poste-source à travers [CR_Photovoltaïque_21_01_2023_StAuban_VDef.docx](#)

Etat du photovoltaïque dans le 06



Et les Alpes-Maritimes par rapport aux autres départements (metropole) ?



Conseil de Développement
du Parc naturel régional
des Préalpes d'Azur

Les enjeux de la transition énergétique solaire dans les Alpes Maritimes

un retour d'expérience quant à son implication dans l'installation du poste-source de Malamaire.

En 2016, Joris engage une thèse financée par l'ADEME, dans le cadre d'un partenariat entre l'École nationale du paysage de Versailles-Marseille, et l'école des MINES de Sophia Antipolis. Dans ce contexte il se retrouve mobilisé, en tant que paysagiste, dans l'étude d'intégration d'un poste-source dans les Alpes-Maritimes à la demande d'ENEDIS.

Joris Masafont pense à ce moment-là pouvoir orienter le poste-source et les projets attenants pour une transition énergétique choisie et non subie.

Par une approche paysagiste des évolutions du territoire, Joris espérait ainsi fixer un réel niveau d'exigence, au moins paysager, pour les projets énergétiques menés sur le territoire. Des réflexions sont engagées sur la sobriété, l'agrivoltaïsme, le photovoltaïque en toiture, mais les héritages du réseau sont bien là (réseau fragile et centralisé, une seule ligne haute-tension pour alimenter le haut-pays) et les projets industriels déjà dans les cartons.

Philippe et Joris intentent aussi de faire connaître et de mobiliser les acteurs du territoire autour de ce projet. Une plaquette de sensibilisation est produite, et quelques réunions publiques sont organisées localement en liaison avec le PNR pour essayer de mobiliser élus et habitants.



Ils participent par ailleurs une étude foncière ambitieuse autour du poste-source, menées dans le cadre du PNR pour déterminer quels terrains seraient les plus à même d'accueillir des centrales photovoltaïques. Cette étude, qui croise différents enjeux et infrastructures existantes, est ensuite finalisée par Marion Link, au sein du PNR puis du CEREMA (élargissement de l'étude aux deux autres départements). Le Parc désire en effet se saisir de cet outil pour planifier la transition énergétique sur son territoire. Ce portage par le PNR et son extension aux autres départements entraîne un élargissement conséquent de la base de données, et l'élaboration de cet outil d'aide à la décision s'enraye progressivement sous l'effet des contraintes et procédures administratives.

Cette étude est donc un véritable échec, à la fois explicable par un manque de soutien notable des institutions et collectivités, mais aussi par les hésitations des élus à s'engager sur ce terrain sensible.

Quant à la réalisation du poste-source à proprement parler, celle-ci révèle aussi les insuffisances de contrôle et de suivi des préconisations. Les recommandations des paysagistes mobilisés pour favoriser l'insertion du poste-source dans le paysage ne sont pas suivies au moment de la réalisation des travaux de telle sorte que le poste-source se retrouve suspendu sur un remblai qui le surélève et le rend bien plus visible.

Suite à cette énième désillusion, Philippe, Joris, et d'autres étudiants décident de se concentrer sur les communes autour du poste-source, par une approche technologique et paysagiste. Celle-ci démontre sans surprise la nécessité de développer les boucles d'autoconsommation et la fragilité du réseau d'ENEDIS.

Philippe Blanc conclut par rappeler les diverses raisons de cet échec, entre désintérêt du PNR, fort turn-over des chargés de mission énergie, et désintérêt des citoyens.

Joris achève son intervention par un focus sur les tentatives de mobilisation des acteurs du territoire en liaison avec le PNR. Avec une plaquette de sensibilisation, des lectures de paysage sur le terrain, des réunions publiques, plusieurs approches ont été intentées, sans succès.

René intervient pour rappeler à quel point ces désillusions illustrent l'exclusion des acteurs du territoire dans

les procédures technico-administratives et l'absence d'une offre de participation sérieuse en amont des décisions. Les compétences du territoire, nombreuses, ne sont en effet jamais mobilisées. Dans ce contexte les citoyens ne peuvent pas être rendus responsables des échecs des consultations tardives perçues comme sans intérêt.

Plusieurs interventions/questions se succèdent ensuite, concernant notamment le projet d'Andon/Thorenc, pour lequel l'enquête publique a été très mal réalisée...

Frédéric Devésa fait aussi un parallèle intéressant entre le territoire et celui du Buech. Désertés par la population (qui a été divisée par trois depuis 1850), ceux-ci sont idéaux pour implanter des centrales photovoltaïques sans trop de résistance.

Laurent Parzy réagit pour remercier Joris et Philippe pour ces informations, et pose la question de la responsabilité forte des élus du PNR dans ce qui est en train de se dérouler aujourd'hui, sans aucun contrôle.

René en retient aussi l'évidente marginalisation de la participation citoyenne. Les citoyens auraient dû être associés bien en amont, au moment même du choix d'implantation du poste source par RTE.

Stéphane Amour rebondit sur la difficulté de mobiliser le public. A titre d'exemple, le SCOT Ouest de la CAPG a réuni 10 personnes ! « L'administration fait aussi le constat de l'absence des citoyens ». Selon lui, le nerf de la guerre c'est aussi l'urbanisme ! Et le PNR comme le département n'en ont pas la compétence. Les collectivités devraient se coordonner entre elles quant aux questions foncières.

Sébastien Pitaval revient aussi sur un élément d'explication important concernant le lieu d'implantation des projets : le coût de raccordement. De plus, l'implantation du poste-source lui paraît non justifiée à cet endroit, l'intérêt du photovoltaïque comme pour l'alimentation, se situant dans la proximité consommation/production.

Frédéric Devésa revient sur la nécessaire mobilisation des habitants, puisque les projets vont de toute façon fleurir, mais aussi de celle des élus, comme le rappelle Joris.

Louis conclut cette matinée par le fait, que, dans ce contexte, les dispositifs de participation citoyenne sont largement à réinventer, pour que ceux-ci puissent débattre et faire valoir cette hiérarchisation des différents enjeux qui prévalent sur leur territoire.

Buffet de produits locaux (12 h 30 – 13 h 30)

Cette pause a été l'occasion de déguster quelques productions du Haut-pays, fromages et charcuteries mais aussi une délicieuse pissaladière de la boulangerie de Valderoure.

Après-midi : L'acceptabilité des projets de PV au sol

Introduction

Stéphane Amour introduit rapidement l'après-midi qui va suivre par une très brève synthèse des échanges de la matinée. La transition énergétique, engagée, impose une transition certaine vers la production d'énergies renouvelables. Celle-ci, au vu des spécificités des Alpes-Maritimes, se traduit et se traduira par un fort développement du solaire photovoltaïque sur le territoire, et celui-ci nécessite des surfaces importantes. Au vu de ce qui est déjà engagé et des chiffres donnés par Philippe, les surfaces qui restent à trouver pourraient être satisfaites par les seules zones déjà artificialisées !

Louis Blaise intervient à son tour et revient sur la notion « d'acceptabilité », à la croisée des enjeux écologiques, énergétiques et alimentaires. Il évoque pour cela le « Photoscope » de France Nature

Environnement, qui illustre de lui-même cette notion.

Constitué d'un livret d'accompagnement et d'une grille de lecture des projets de photovoltaïque au sol, ce Photoscope est un outil de positionnement transversal à destination des collectivités, associations et citoyens. Apportant un certain nombre d'informations, en particulier réglementaires, ce guide détaille les conditions d'acceptabilité des projets de photovoltaïque au sol selon de nombreux critères, et précise pour chaque étape les informations à obtenir et la manière de se les procurer.

Cet outil de concertation très complet sur les plans techniques ou juridiques suppose un minimum de formation afin d'être pleinement utilisé et efficace. L'appropriation de cet outil par les bénévoles des associations et les citoyens intéressés pourrait être l'objet de séances d'information collectives.

Philippe rappelle que « le diable se cache dans les détails en matière d'environnement » et qu'un outil permettant des analyses détaillées des projets et des différentes étapes de validation comme celui-ci peut donc être très utile.

Sébastien Pitaval tient aussi à intervenir avant les ateliers sur l'absence préoccupante des élus ce jour, révélateur d'un désintéressement chronique. Sébastien s'était en effet déjà rendu sur le territoire en 2008, à la demande d'une quinzaine de communes « qui avaient les yeux qui brillent ». Selon lui, c'est avant tout l'intérêt économique qui motive la plupart des communes, quand bien même les études menées par son entreprise démontraient l'inadéquation des projets sur le territoire.

Selon Sébastien Pitaval, de plus en plus de développeurs, tendent vers des pratiques plus éthiques, d'autant plus que faire du photovoltaïque reste cher et risqué, et que les bénéfices ne dépassent pas en général 4% par rapport à l'argent investi au départ.

Quant au prix de revente de l'électricité, celui-ci est stable mais dépend depuis 2016 du marché européen, qui doit être équilibré. En résumé, si le prix sur le marché est en dessous de qui était prévu, l'état complète la rémunération (pour les développeurs), si c'est l'inverse, l'état récupère le surplus. Ce système a permis à l'état de quasiment récupérer ce qu'il avait investi dans le développement des énergies renouvelables.

Le milieu des développeurs est en tout cas ultra-concurrentiel, ce qui se ressent par une surenchère des loyers proposés aux communes. Aujourd'hui, dans le Sud de la France, un hectare de panneaux photovoltaïque peut rapporter de 20 à 30 000 euros par an, contre 2500 à 7500 euros il y a encore quelques années. A l'heure actuelle, ce sont les propriétaires fonciers qui captent les trois quarts de la valeur générée par ces installations.

Frédéric Devésa intervient justement en rappelant que cet aspect financier est la cause de nombreux problèmes, d'autant que les services de l'état ont des objectifs à tenir.

Interventions introductives

Avant de débiter les ateliers, les quelques interventions introductives prévues débutent par celle de Laurent Parzy.

Rapidement, Laurent Parzy revient sur les questions de rentabilité, et propose comme priorité la mise en place stricte des orientations de la planification prévue au niveau départemental.

Par rapport aux ateliers qui vont suivre, sur les espaces naturels et forestiers notamment, Laurent précise également que notre territoire en est couvert à 80%, d'où l'importance des enjeux en question. La question de l'eau est aussi soulevée au vu de la spécificité des zones karstiques sur le territoire, et des inconnues qui subsistent en matière d'infiltration et d'écoulement de l'eau. Le PNR, comme cela a été dit, est finalement au carrefour de nombreux enjeux, dont les enjeux paysagers, de biodiversité... Pour le préserver, l'application stricte de la séquence ERC doit absolument être effective.

Joris Masafont de son côté, centre son propos sur le projet d'Andon/Thorenc.

Selon lui, ce projet est un contre-exemple notoire de ce qu'il faudrait faire en matière de solaire photovoltaïque. Marqué par « l'imaginaire libéral », son porteur a selon Joris habilement détourné la séquence ERC pour ses propres fins, entraînant la dégradation irréversible d'une zone riche en biodiversité, d'un sol hérité de milliers d'années d'évolutions géologiques, et d'un paysage emblématique du PNR.

Joris tient particulièrement à déconstruire l'imaginaire tournant autour de la « séquence ERC ». Celle-ci, mise au point par les industriels eux-mêmes, est selon lui utilisée à mauvais escient pour justifier des projets qui ne devraient pas l'être.

Les impacts du parc photovoltaïque du bas-Thorenc à Andon - (06)



Extrait de la présentation de Joris Masafont

Le mitage d'une vallée par le parc photovoltaïque du bas-Thorenc à Andon - (06)



Extrait Présentation de Joris MASAFONT

« Faire de cet outil un outil de planification est une grave erreur » affirme Joris. Dans le cas du projet d'Andon/Thorenc, les dérogations se sont accumulées petit à petit : dérogation à la loi montagne pour discontinuité du bâti, dérogation sur les espèces protégées... Les diachronies sont frappantes quand on regarde les photos prises : les impacts sur le papier « terrassement léger... » sont ben loin des impacts réels. Le mitage paysager est par ailleurs très important.

Sébastien BRACCO est le dernier à présenter son approche en ce début d'après-midi. L'association « Energie Partagée » entend impliquer les citoyens dans la transition énergétique, par des coopératives telles que PEP2A par exemple. Celles-ci permettent une meilleure information et une mise en réseau des acteurs du territoire.

Comme son nom l'indique, Energie Partagée porte l'idée d'un réel partage de la valeur engendrée par les projets d'énergie solaire photovoltaïque, tout du long de leur exploitation. Les 4% de bénéfice pour les développeurs évoqué par Sébastien Pitaval peuvent rester sur le territoire. Les projets « d'énergie citoyenne » ont d'ailleurs des retombées économiques deux à trois supérieures pour le territoire, par rapport à des projets conventionnels.

Pour aller plus loin, Énergie Partagée porte aussi une vision partagée de la gouvernance de la transition énergétique, et soutient donc de potentiels futurs débats sur ces questions, pourquoi pas la mise en place d'un organe crédible aux yeux des autorités comme cela avait été évoqué lors de la réunion inter-associative du 16 décembre 2022.

En guise de transition, Louis rappelle les trois thématiques qui font l'objet des trois ateliers (par table) ! les enjeux paysagers, les enjeux environnementaux, en particulier liés aux espaces forestiers, et les retombées sociales et économiques des projets pour le territoire.

Ateliers

Les participants se répartissent en trois groupes ..

A l'issue du temps imparti, les porte-parole de chacun des ateliers présentent une synthèse des débats et des conclusions.

Joris Masafont joue ce rôle pour le premier groupe, qui a travaillé sur « l'acceptabilité paysagère » des projets de photovoltaïque au sol.

Il évoque d'abord la difficulté de rester centré sur le sujet, car, pour finir, l'acceptabilité paysagère n'est pas le fond du problème. Le plus important et le plus problématique, c'est l'absence de concertation, qui ouvre la voie à de nombreux projets qui ne sont pas désirables pour le territoire. En découle par exemple la peur d'une mutation des paysages par les effets cumulés.

Philippe rebondit sur cette question, qui soulève celle de la désirabilité pour le territoire. Il espère en tout cas que la loi d'accélération des EnR va recentrer les projets sur les surfaces artificialisées.

Pour le second atelier, Laurent Parzy présente rapidement les principales conclusions du second atelier dédié aux enjeux environnementaux et aux espaces forestiers. (On trouvera en annexe 1 le compte rendu détaillé de cet atelier rédigé par Léo Raymond).

Pour lui, la direction à prendre est simple et est clairement explicitée dans les documents de cadrage de la Région et du Département. Le photovoltaïque est à réserver aux espaces artificialisés et dégradés, et les sites naturels doivent être strictement préservés.

L'atelier propose pour un prochain débat, le thème de l'agrivoltaïsme, tout comme celui de l'eau (respect de la trame bleue, des périmètres de protection des sources) et enfin le thème du foncier « dérisqué », sur lequel on manque d'informations.

Pour la suite, on pourrait également penser à la création d'un comité de suivi des projets, pourquoi pas au niveau départemental, réunissant citoyens, associations, acteurs économiques locaux, afin d'instruire et de suivre les projets sur toute leur durée de vie. Le PNR doit aussi clairement se positionner sur les sujets qui ont été évoqués aujourd'hui.

Enfin Sébastien prend la parole pour le 3^e atelier tourné autour des coopératives, du bénéfice pour l'emploi local (manque de personnes qualifiées pour l'installation et la maintenance des panneaux sur le territoire), le bénéfice des projets à gouvernance partagée...

Cet atelier propose que la conférence des maires du département en 2024, soit l'occasion de les sensibiliser à ces questions.

Sébastien Pitaval soulève à ce propos une question intéressante. A qui est destiné ce compte-rendu ? Il faut en effet toucher et les habitants et les élus. Une réunion à destination des élus et habitants, autour du Photoscope, est par exemple envisageable.

Pour Philippe, il ne faut pas non plus inverser les choses, C'est davantage aux développeurs de justifier leurs projets devant les citoyens. Il est pour cela fondamental qu'une instance puisse jouer ce rôle d'arbitrage, au niveau du poste-source puis du département. Joris soutient cette proposition, tout en rappelant l'importance de construire un contre-projet, cohérent et collectif.

Sébastien Pitaval souligne aussi les bénéfices d'une pluralité d'approches. Aucune n'est exclusive.

Il est cependant indéniable que ces mobilisations vont nécessiter une force de travail très importante, qui devra être partagée par les associations et citoyens, mais aussi par les chargés de mission énergie du PNR

et des collectivités, qui devront chacun apporter leurs compétences et induire une montée en compétence du collectif dans son ensemble.

Geneviève Campodonico et Françoise Simon interviennent de leur côté pour proposer de mener parallèlement des actions plus militantes autour du projet d'Andon/Thorenc notamment.

Conclusions / Perspectives

Tout au long de la journée, les présentations de plusieurs intervenants mais aussi et surtout l'ensemble des questions et propositions que les participants ont fait remonter, ont permis de recueillir nombre de propositions et éléments de réponses aux différents objectifs de la réunion tels que les a présentés Léo Raymond en introduction.

Elle a permis d'avancer dans la prise de conscience des difficultés voire des obstacles à l'exercice des légitimes droits à intervenir dans la mise en œuvre des projets qui impactent directement le territoire.

Elle a notamment permis de faire apparaître les différents positionnements et approches au regard des stratégies, programmes et projets de développement des énergies renouvelables et particulièrement du photovoltaïque.

Les prises de parole des intervenants ont en effet été révélatrices de différentes approches et démarches engagées ou souhaitées qui sont mises en œuvre par les citoyens ou associations, dont on peut penser qu'elles peuvent être complémentaires et non exclusives :

- D'une part, pour certains, le renforcement du pouvoir d'agir des associations et citoyens passerait par un renforcement de leur information (voire de leur formation) et de leurs compétences, mais aussi par une meilleure implication dans le fonctionnement des dispositifs institutionnels en charge des projets photovoltaïques. Cette implication des citoyens, qui relèverait de la compétence (voire du bon vouloir !) des institutions, est aujourd'hui en partie fonction de la reconnaissance de leur crédibilité technique mais aussi de leur légitimité.
- Pour d'autres, l'efficacité de leur engagement passerait par leur capacité à proposer **des contre-projets** crédibles fondés sur des démarches ascendantes et respectueuses de l'ensemble des enjeux du territoire.
- Enfin pour certains, le contexte et la nature des projets nécessiteraient des **actions directes** de la part de militants associatifs et des habitants concernés pour être prise en compte par les instances décisionnaires locales.

Annexe 1 : Texte de l'introduction de Léo Raymond

Un contexte quelque peu électrique

Nous pouvons aujourd'hui faire le constat d'une recrudescence des inquiétudes sur le territoire liées à la question de l'énergie photovoltaïque. En ce sens, l'implantation du « poste-source » de Malamaire et les installations solaires industrielles semblent les amplifier.

Pour alerter sur la question, une tribune a été publiée dans la presse par Philippe Blanc, professeur à l'école des MINES et spécialiste du photovoltaïque et Joris Masafont, doctorant paysagiste.

Un extrait qui résume l'essence de cette tribune est alors porté à connaissance du public : *« A l'heure où le développement de l'énergie solaire doit s'intensifier pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques, les acteurs territoriaux du département des Alpes-Maritimes se heurtent à des difficultés, des inerties et des incohérences, que ce soit au sujet des centrales photovoltaïques au sol dans les espaces naturels, forestiers ou agricoles ou à celui des toitures photovoltaïques, individuelles, collectives ou participatives et citoyennes. Ces différentes modalités de déploiement nécessaires du photovoltaïque soulèvent bien des questions comme celle du partage de l'effort entre le littoral et les moyens et haut pays, de notre vision commune du futur pour nos territoires sur les plans patrimonial, sociétal et écologique. »*

Ces questions ne peuvent pas être résolues par nos seules instances politiques et territoriales représentatives : les développeurs de projets photovoltaïques, les associations et coopératives, les institutions territoriales, les universités et plus largement les citoyennes et citoyens doivent être parties prenantes, pour l'expérimentation et la mise en projets d'exploitation significative et cohérente de notre ressource solaire si abondante.

Nous appelons à une large concertation invitant tous les acteurs concernés, institutionnels, industriels et société civile, pour contribuer, par l'énergie solaire, à ce que notre département des Alpes-Maritimes atteigne ses objectifs climatiques et énergétiques, tout en proposant des projets significatifs et cohérents pour notre territoire. Nous appelons notamment le Conseil de Développement du PNR des Préalpes d'Azur, l'association GADSECA, France Nature Environnement 06, Evaléco, Tetris ou encore Synergie Transition 06, afin qu'ils nous contactent pour organiser dans les meilleurs délais cette large concertation, en écho à l'excellente initiative des assises de la transition énergétique et citoyenne en 2018. »

Ainsi, il ressort de la situation actuelle :

- une nécessité d'informer citoyens, élus, institutions et entreprises sur le potentiel de développement de l'énergie solaire sur notre territoire ;
- et de mettre au débat la manière dont cette transition vers les énergies renouvelables doit être effectuée.

Un programme de débats en construction

Pour ce faire, comme en 2011-2012 pour le Schéma région climat air énergie et Schéma régional éolien, le CdD, en appui d'autres associations, souhaite organiser des réunions publiques afin de discuter des multiples enjeux du photovoltaïque et de l'implantation de centrales industrielles au sol.

Une première réunion inter-associative autour du photovoltaïque a d'ailleurs d'ores et déjà eu lieu à Vence, le 16 décembre 2022.

Cette réunion a permis, d'une part de partager des informations concernant le développement du photovoltaïque dans le département, notamment le contexte et la mise en œuvre des énergies renouvelables dans les Alpes Maritimes et le déploiement des projets de photovoltaïque au sol autour du poste source de Malamaire.



D'autre part, une esquisse de programme de débats publics pour 2023 a été discuté. Ces échanges ont éclairci les attentes de chacun quant aux thèmes, objectifs, résultats et au calendrier potentiel de ce programme.

Il ressort de cette soirée, **un questionnement de l'ensemble des associations présentes à propos du mode de gouvernance à mettre en œuvre pour opérer cette transition énergétique ?**

La transition énergétique, à quel prix pour le territoire ?

Léo rappelle que tous les scénarii (techniques et politiques) s'accordent sur la nécessaire transition énergétique à mener pour s'adapter et lutter face au changement climatique.

Cela se traduit notamment par une diversité de documents d'urbanisme et de législations visant à accélérer et cadrer le déploiement du photovoltaïque.

Dans cette optique, un poste source a été mis en place, dans le haut-pays, à Malamaire (commune de Valderoure), au croisement de trois départements (06, 04, 83) afin de faciliter le développement de projets industriels de photovoltaïque au sol.

Le haut-pays apparaît alors comme un espace clef de cette transition énergétique. Toutefois, ce n'est pas le seul enjeu auquel doit répondre cet espace.

- En effet, le haut-pays est largement promu comme un territoire au cœur des transitions agricoles et alimentaires. Pour information le département des Alpes maritimes produit 1% de ce qu'il consomme. **Protéger le foncier agricole disponible mais aussi et surtout reconquérir des espaces à vocation alimentaire sont des besoins vitaux pour accroître l'autonomie alimentaire départementale ;**
- **Le haut-pays est considéré comme le « château d'eau » de la Côte d'Azur. Il est donc primordial d'en préserver la ressource hydrique.** Or, les fortes tensions sur l'eau liées à la sécheresse ont déjà fait émerger des conflits d'usage et des questionnements à propos de la sur-fréquentation et des aménagements liés aux activités touristiques (canyoning, baignades, aménagements touristiques sur les plateaux karstiques, etc.). Se pose ainsi la question des activités productives les plus à même de préserver cette vocation de « château d'eau » du territoire ;
- **Par ailleurs, les écosystèmes forestiers vivants permettent de séquestrer et stocker du carbone, de préserver la ressource en eau, d'être des espaces favorables pour les activités agricoles, pour le tourisme, etc.** 70 à 80% de notre territoire est forestier ce qui en fait un espace à enjeu majeur. Pourtant, **une grande partie de ces écosystèmes sont aujourd'hui dépérissant du fait du changement climatique et des maladies. Se pose alors la question du maintien des services que nous rendent ces écosystèmes** (séquestration et stockage du carbone, épuration, infiltration et production d'eau, préservation de la biodiversité, fonction nourricière, etc.). De fait, **quels modes de gestion sont les plus pertinents pour maintenir leur bon fonctionnement et ainsi préserver voire maximiser ces services rendus par la nature ? ;**
- **Le haut-pays est aussi associé à un espace naturel garantissant la protection de la biodiversité. Cette biodiversité rend, elle aussi, de nombreux services.** Pourtant, elle connaît un **effondrement sans précédent du fait du changement climatique ; des changements d'usage des terres et de la mer ; de la surexploitation des ressources biologiques ; des pollutions de la terre, de l'eau et de l'air ; et de la prolifération des espèces envahissantes.** Par conséquent, enrayer l'effondrement oblige à **intervenir et à supprimer les causes** (et donc les activités humaines) qui le génèrent ;
- Enfin, le haut-pays, proche du littoral demeure **un paysage à valoriser à la fois pour le cadre de vie des habitants et le développement touristique.**

La présentation de ces quelques enjeux oblige à adopter une vision transversale. En somme, il ne peut y avoir de transition énergétique au détriment de la biodiversité, mais pas non plus de transition énergétique au détriment des transitions agricoles et alimentaires, au détriment des enjeux qui portent sur les écosystèmes forestiers et aquatiques, ni même au détriment du développement local et de la démocratie. Par conséquent, quelle hiérarchisation des enjeux et donc quels usages sont les plus

pertinents pour le haut-pays ? Comment favoriser la cohabitation de ces différents enjeux ?

Répondre à ces questions suppose aussi de prendre en compte les habitants du territoire afin qu'ils puissent participer à ces diverses transitions et à la hiérarchisation de ces multiples enjeux.

Quelle place pour la participation citoyenne dans la transition énergétique du territoire ?

En effet, la participation citoyenne améliore les décisions et politiques publiques et semble à même de favoriser cette vision transversale.

Les termes de « participation citoyenne » et de « démocratie participative » sont depuis plusieurs décennies largement présents dans le champ des politiques publiques et attestent une évolution dans la façon de concevoir l'exercice de la démocratie et l'évolution de la prise de décision publique.

Mais pour rappel, **la participation des citoyens est un droit :**

- Le principe 10 de l'article 2 de la **Convention sur la diversité biologique (Sommet de la Terre à Rio en 1992)** affirme que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, en mettant les informations à la disposition de celui-ci* ».
- **La Convention d'Aarhus, en 1998**, même si elle n'apporte pas de définition précise de la participation, **consacre trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations qui les représentent : l'accès à l'information sur l'environnement délivrée par les autorités publiques ; la participation au processus décisionnel ; l'accès à la justice.**
- **La Charte de l'environnement de 2004 (devenue constitutionnelle en 2005)**, reprend les principes de la déclaration de Rio et de la convention d'Aarhus et indique dans son article 7 que « *toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ».

Dans le respect des principes du développement durable, la participation des acteurs et habitants est l'une des conditions d'existence et une dimension importante de chartes des Parcs naturels régionaux. Le rôle du **Conseil de développement est d'ailleurs défini dans l'art. 30 de la Charte** du PNR des Préalpes d'Azur : **Mobiliser le levier de la coopération interterritoriale et des partenariats, s'engager résolument sur une gouvernance élargie.**

Pourtant, cette participation ne doit pas être que théorique. Il ne suffit pas de le dire pour qu'elle soit effective. Elle suppose différents degrés d'implication des citoyens :

- **Niveau 1 / La simple information du public :** il s'agit simplement à ce niveau d'énoncer et expliquer des orientations, des choix et des décisions (souvent réduit à un objectif publicitaire de communication, de marketing et de mise en valeur de l'action des pouvoirs publics).
- **Niveau 2 / La consultation (demande d'avis – un seul sens) :** cela consiste à recueillir les suggestions et avis sur des projets, évaluer les réactions du public.
- **Niveau 3 / La concertation (échanges dans les deux sens) :** recueillir les suggestions et critiques sur des projets, permettant d'effectuer un choix ou de modifier le projet en conséquence. Cette concertation, quand elle est sincère, approfondie et engagée très tôt dans le processus de décision s'apparente à la **co-élaboration**.
- **Niveau 4 / La codécision :** Elle vise à partager à des degrés divers la décision avec les intervenants concernés ce qui implique la négociation pour rechercher l'accord entre acteurs dont les intérêts peuvent être opposés.

Or, aujourd'hui, le niveau d'implication de la majorité des habitants est à peine celui de l'information ou bien de la consultation. De plus, certains d'entre eux expliquent que les informations qui leur arrivent sont

lacunaires, peu complètes et qu'un certain nombre d'obstacles (manque de visibilité et d'espace d'échanges) empêchent une réelle information et consultation.

Mais surtout, la **participation citoyenne nécessite des outils pour la mettre**, réellement, en œuvre. Léo énumère ainsi :

- Les dispositifs consultatifs, parfois prévus par la loi. C'est le cas par exemple des enquêtes publiques)
- Les dispositifs en lien avec un territoire spécifique (assemblées ou conseils de quartier, comité d'arrondissement, conseils de développement, conseils citoyens dans le cadre de la politique de la ville).
- Les dispositifs de recherche de consensus et de pratiques délibératives, liés à une controverse particulière (sondage délibératif ; jurys de citoyens, conférences).
- Les dispositifs favorisant la participation des acteurs ou des habitants aux affaires locales et généralement adossés à une institution (commissions thématiques extra-municipales, fonds de quartier, budgets participatifs, conseil économique, social et environnemental régional, conseil départemental de concertation, etc.)
- Les dispositifs de représentation des usagers dans la gestion ou la co-production des services publics.

Enfin, **de nouveaux outils sont aujourd'hui mis en œuvre ou expérimentés par les instances de décision ou émergent à partir des territoires :**

- La Commission Nationale du Débat Public dont la méthode et l'approche sont exemplaires
- Des conventions citoyennes ;
- Des conseils, ou des Haut conseils, souvent d'experts et scientifiques et souvent ouverts aux compétences associatives ou citoyennes ;
- Des collectifs ou comités d'usagers

Après avoir rapidement brossé le cadrage général de cette journée, les objectifs de cette réunion sont ébauchés. Il s'agit de penser collectivement :

- **des sujets à aborder dans de prochains débats** car, tout le monde convient qu'il ne sera pas possible de tout évoquer au cours de cette réunion ;
- **les conditions pour que le déploiement du photovoltaïque soit viable et durable pour le territoire, c'est-à-dire pour que le développement réponde véritablement aux enjeux énergétiques et climatiques et en même temps respecter les enjeux et spécificités du territoire.**
- **les pistes de solutions (outils, instances) pour que les habitants et acteurs du territoire puissent participer effectivement aux transitions à venir.**

Annexe 2 : Compte rendu détaillé de l'atelier enjeux environnementaux, biodiversité et forêt

Compte-Rendu de l'atelier « enjeux environnementaux et espaces forestiers », en complément du CR de la réunion du 21 Janvier

Agrivoltaïsme

Les discussions commencent par tourner autour des zones agricoles. Frédéric DEVESA insiste en particulier sur les arguments portés par la Confédération Paysanne dans une récente tribune, dirigée contre l'agrivoltaïsme.

Pour Frédéric, l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terrains agricoles, et donc de poteaux métalliques pour les supporter, de câbles pour acheminer l'électricité, constitue une artificialisation car relève d'un apport d'éléments non-naturels.

Pour Léo et Laurent, l'artificialisation relève davantage du détournement de la vocation agricole du foncier.

Nicole Liautaud retient donc deux aspects principaux : artificialisation et dommages. Elle émet également un doute sur le fait que le terme « artificialisation » soit compris par tous.

Léo revient aussi sur la question du « détournement » des zones agricoles. **L'agrivoltaïsme est-il une symbiose ?**

Pour Frédéric, ce n'est absolument pas le cas. Il s'agit selon lui d'un système basé sur la dépendance de l'agriculteur vis-à-vis du développeur. La Confédération Paysanne est à l'opposé de cette dépendance, prône une agriculture vivrière, un retour à la terre, et une digne rémunération pour les paysans. Frédéric rappelle également que la moindre baisse d'activité agricole après un projet d'énergie entraîne une disqualification du terme « Agrivoltaïsme ».

Finalement, l'agrivoltaïsme pose bien les enjeux liés au photovoltaïque au sol : enjeux alimentaires, environnementaux, énergétiques, fonciers... et mériterait un débat public à lui seul.

Enjeux environnementaux

Pour élargir le débat, Laurent rappelle les grandes lignes du cadrage départemental en matière d'impacts environnementaux. Celui-ci, reprenant le cadrage déjà produit par la DREAL PACA, incite au développement du photovoltaïque en toiture et sur les ombrières de Parkings, tandis que les espaces et sites naturels sont à préserver strictement. Le message est clair pour Laurent.

Finalement, comme le mentionne Léo, ni le débat sur les impacts environnementaux du photovoltaïque au sol, ni les projets en question, ni cette table thématique ne devraient exister. Seules les dérogations du préfet permettent de telles sorties de route. D'ailleurs, les dérogations prises par le préfet peuvent-elles l'être du fait des objectifs à atteindre en matière de production d'énergies renouvelables ?

Ecosystèmes forestiers

Quelle définition donner aux écosystèmes forestiers ? Une définition multiple finalement, au vu des nombreux « services écosystémiques » rendus par ce biotope à la nature et rappelés par Laurent et Léo : puit de carbone ; habitat naturel, rôle d'évapotranspiration, de régulation du climat, filtration de l'eau...

D'ailleurs ce rôle en matière d'eau est à creuser. Nicole rappelle que certains projets pourraient être situés sur des sources. Cette question vaudrait aussi une réunion à part entière, d'autant plus quand on sait les enjeux liés

à l'eau et à la sécheresse dans le département. Les influences des projets sur l'écoulement de l'eau, l'infiltration dans le karst et les nappes phréatiques sont des questions qui restent en suspens.

Pourquoi on ne peut pas artificialiser ?

D'une car les projets de photovoltaïque au sol nécessitent de créer de grandes zones clôturées, ce qui fragmente le milieu naturel, perturbe la circulation des espèces, les couloirs écologiques, autant de causes maintenant avérées de l'effondrement de la biodiversité.

Ces projets ont aussi des impacts très incertains sur l'eau... qu'il faut discuter. Pourquoi ne pas parler du respect des différents périmètres de protection des sources et de la trame bleue par exemple ?

D'autant que ce sont des points techniques et spécifiques à l'étude d'impact de chaque projet et à chaque commune (selon les documents d'urbanisme en vigueur).

Point sur le « foncier dérisqué »

Selon Léo, une des priorités pour le territoire est de demander l'accès à l'étude réalisée par le PNR et le CEREMA sur le foncier dérisqué, étude qui comme le rappelait Joris ce matin n'a jamais été publiée.

Celle-ci, qui comprenait aussi des « zones dé-risquées » en zones naturelles et forestières, pourrait être adaptée pour répondre au cadrage donné par le département et la DREAL. Cette adaptation serait idéale si l'étude excluait ces zones pour ne conserver que les zones délaissées et artificialisées.

Un point de vigilance est néanmoins à évoquer quant à la notion de « délaissé ». Elle pourrait en effet être détournée pour être appliquée à d'anciennes terres agricoles aujourd'hui enfrichées par exemple. Cette vigilance est d'autant plus importante au vu de la nouvelle loi d'accélération des EnR : celle-ci propose aux maires eux-mêmes d'identifier ces délaissés sur leur commune pour l'implantation des EnR.

Gouvernance

Comment faire pour informer les citoyens de tous les enjeux qui ont été évoqués ? Un comité de suivi, mais aussi des réunions publiques sont envisageables.

Un comité devrait en tout cas être parfaitement informé des projets en développement sur le territoire, contrôler leur mise en place et leur suivi, tout en étant représentatif et constitué en majorité des acteurs du territoire : citoyens et associations, acteurs économiques, agriculteurs et enfin élus. Cette commission, à l'inverse de la CDNPS ou de la CDPENAF, devrait aussi être décisionnaire et non consultative !

D'ailleurs, si ce comité est mis en place par le préfet, celui-ci aurait potentiellement plus de légitimité.

Comme l'affirme Léo, il faut aussi s'attendre à ce qu'on nous balade en nous rappelant que les agriculteurs comme les acteurs économiques du territoire sont représentés dans les commissions existantes par la CCI et la Chambre d'Agriculture... Or ces structures ne représentent plus aujourd'hui les aspirations d'une partie du territoire.

Un Conseil Scientifique transversal devrait aussi pouvoir conseiller ce conseil citoyen territorial.

Il faudrait aussi que le PNR se positionne impérativement sur le développement du PV sur son territoire.